



Enseignement Catholique de St-Flour
18 bis, rue du Cayla BP 417 – 15004 AURILLAC Cedex
☎ : 04.71.48.06.52 - 📠 : 06/89/50/59/51
E.mail : maisonstpaul@diocese15.fr
Site : <http://ec15cantal.com>



PROJET DIOCESAIN DU CANTAL

Réactualiser le projet diocésain c'est permettre aux membres de la communauté éducative

- D'exprimer et de porter une vision commune afin de s'engager solidairement sur des projets collégiaux ;
- D'encourager et de favoriser des pratiques au cœur desquelles la relation est prioritaire ;
- De rappeler que l'Évangile est le cœur de la proposition de nos établissements et Bonne Nouvelle pour tous.

Gérard GIRON

L'Enseignement catholique a, dans le diocèse de Saint-Flour, un bel avenir. Nous en avons la conviction. Après une période difficile, largement due au contexte économique national et à l'évolution démographique du Cantal, il connaît une belle progression, tout particulièrement à Aurillac et Saint-Flour, ses deux pôles majeurs. Il le doit à l'engagement des hommes et des femmes qui l'animent, aux membres de la communauté éducative, aux familles qui le soutiennent et lui confient l'éducation de leurs enfants. J'en remercie vivement tous les acteurs.

Les évolutions démographiques, pédagogiques de ces dernières années, l'adoption d'un nouveau statut national de l'enseignement catholique, appelaient une mise à jour de nos orientations diocésaines. Beaucoup d'entre vous ont contribué à leur rédaction. Elles vous sont offertes comme une boussole pour votre mission. Nous pouvons aborder cette nouvelle étape avec confiance.

L'avenir est prometteur si nous savons mettre en œuvre le meilleur de nous-mêmes dans la promotion de ce qui fait le caractère propre de nos établissements. Leur attractivité repose évidemment sur la qualité de l'ensemble de la proposition scolaire et éducative mais d'abord et surtout sur les valeurs que nous puisons à la source vive de l'Évangile : accueil de tous, attention à chacun, respect absolu de la personne humaine, fraternité, respect, justice, pardon... Nous voulons les transmettre parce qu'elles constituent à nos yeux le socle sur lequel construire le bonheur des jeunes et l'avenir d'une société plus pleinement humaine.

Ces valeurs, devenues le patrimoine commun du plus grand nombre, n'ont pas éclos spontanément ! Elles sont le fruit, dans notre culture, de siècles d'évangélisation et d'éducation. Elles restent fragiles. Elles sont toujours menacées. Elles doivent, pour perdurer, être sans cesse revivifiées par l'annonce de l'Évangile et de la foi chrétienne. Voilà pourquoi, au cœur de ces orientations diocésaines, le projet pastoral, confié à la responsabilité de chaque chef d'établissement, est au cœur de notre proposition. Il commande toute notre proposition éducative. Il est la clé de notre avenir.

Je vous redis ma confiance pour le mettre en œuvre, pour le bonheur des jeunes.

+ Bruno Grua, évêque de Saint-Flour

Conformément au Statut de l'Enseignement Catholique du 1^o juin 2013 et en s'appuyant sur les réalités de la ruralité de son territoire, l'établissement catholique d'enseignement se veut :

1. Un authentique acteur du service public d'éducation

Acteur des territoires, l'établissement catholique d'enseignement, associé par contrat, est engagé, dans la reconnaissance mutuelle et la confiance, aux côtés des collectivités locales et des services de l'Etat, pour la réussite des élèves qu'il accueille. Il veille à maintenir, avec l'ensemble de ses partenaires, un dialogue serein et constructif.

Ouverts à tous, sans distinction, nos établissements s'engagent à :

- **Accueillir avec respect ;**
- **Offrir un cadre sécurisant, propice au travail ;**
- **Accompagner chacun avec un regard bienveillant ;**
- **Etre à l'écoute des besoins pour adapter les pratiques ;**
- **Porter attention à toutes les formes de fragilité.**

2. Un lieu d'apprentissage, de partage et d'ouverture à l'universel dans lequel on apprend « l'art de la rencontre »

Agir rend responsable pour un monde meilleur ; à l'intérieur de la classe se joue l'avenir du monde.

L'établissement catholique d'enseignement est un lieu d'apprentissage dans lequel le choix d'une pédagogie de l'encouragement et de la valorisation du travail permet :

- D'accompagner chaque jeune comme une personne unique en devenant sans le réduire à ses résultats scolaires et à ses actes ;
- De développer le goût de l'effort et le plaisir d'apprendre ;
- De mettre tout en œuvre, par la rencontre et le dialogue pour que l'orientation soit choisie et non subie ;
- De favoriser la réussite par un réel ancrage de l'établissement dans son environnement socio-économique.

Il se veut un lieu d'attention aux autres et de partage au sein duquel l'élève enrichit ses modes de relations, prend conscience des différences et les reconnaît comme une richesse pour tous.

A cette fin, nos établissements s'engagent à :

- **Développer l'esprit critique ;**
- **Promouvoir les valeurs de respect et de fraternité ;**
- **Éveiller les enfants et les jeunes aux enjeux environnementaux ;**
- **Proposer des actions en faveur de l'ouverture à l'universel et à l'engagement solidaire ;**
- **Développer l'apprentissage d'une deuxième langue dès le plus jeune âge ;**

- Favoriser les échanges culturels, linguistiques, ainsi que la mobilité internationale ;
- Sensibiliser à la beauté de la vie et au respect qu'on lui doit en proposant notamment des actions en matière d'éducation affective, relationnelle et sexuelle.

3. Un lieu de réciprocité éducative avec les familles

C'est un lieu qui permet aux parents qui en font le choix d'exercer leurs responsabilités éducatives dans le respect des exigences de l'école et des fonctions de ses acteurs. A cet effet, le lien école/famille est facilité par une collaboration confiante.

Dans un même souci de responsabilité éducative, parents et enseignants s'engagent à :

- Adopter une juste attitude de loyauté, de confiance et de discrétion ;
- Manifester une écoute bienveillante ;
- Proscrire toute forme de préjugés ou d'à priori ;
- Offrir des temps et des lieux pour l'échange et le dialogue ;
- Faire vivre effectivement les conseils d'établissement.

4. Un lieu de témoignage et de proposition de la foi

L'animation pastorale en établissement catholique ne s'appuie pas d'abord sur des valeurs mais sur une Bonne Nouvelle pour tous : la révélation en Jésus-Christ, d'un Dieu qui n'est qu'Amour.

L'établissement catholique d'enseignement doit manifester la dimension ecclésiale qui caractérise son identité propre :

- Par l'authenticité évangélique de son projet ;
- Par des attaches plus solides avec les réalités paroissiales et les orientations diocésaines.

Il est le lieu dans lequel une communauté humaine, unie par une même vision chrétienne de la personne, s'efforce d'être attentive au regard bienveillant porté sur la personne et au maintien d'un esprit de famille.

Sa proposition pastorale s'appuie sur les ressources locales. Elle peut prendre plusieurs formes parmi lesquelles :

- La transmission d'une culture chrétienne et la découverte des autres religions ;
- Des temps de partage, d'intériorité, de vie fraternelle et de célébration ;
- Une proposition de foi et une catéchèse adaptées à l'âge de l'enfant, autant que possible en lien étroit avec la paroisse ;
- Des rencontres avec des témoins de la foi chrétienne ;
- Un cheminement spirituel, éclairé par les temps forts de l'année liturgique.

5. Un lieu qui se donne les moyens d'une nouvelle dynamique

La réussite d'un projet ne peut être que collégiale. Elle implique tous les acteurs de terrain, fédérés par un même sentiment d'appartenance à une institution en constante évolution.

Conscients des enjeux pour demain, soucieux de maintenir un service de qualité et une proposition éducative toujours plus attrayante, les établissements catholiques d'enseignement du Cantal s'engagent résolument à poursuivre leurs efforts dans plusieurs domaines :

- **La gestion des richesses humaines** : formation continue des enseignants, accueil des professeurs stagiaires, gestion des suppléances, formation adaptée des salariés OGEC, des bénévoles impliqués au sein des APEL et des OGEC.
- **La lisibilité et la mise en valeur d'une image moderne de l'Enseignement Catholique diocésain** : mise en valeur de la richesse du vécu, lisibilité et représentation de l'Enseignement Catholique dans l'opinion publique.
- **Le renforcement de la mutualisation** : mise en synergie des compétences humaines, partage des ressources matérielles, promotion du travail en réseau, développement des projets inter-établissements.
- **L'amélioration du parc immobilier et des situations financières des établissements de taille modeste** : équité des forfaits, attractivité des bâtiments, viabilité économique des petites structures.
- **Le développement, l'usage intelligent et éthique de l'outil numérique** : investissement et renouvellement des équipements individuels et collectifs, formation pédagogique des personnels, mise en place de systèmes de visioconférence ...

6. L'établissement catholique d'enseignement appartient à un territoire

L'organisation de l'Enseignement Catholique répond aux principes de subsidiarité, de bien commun et de charité qui s'appliquent à tous les niveaux... (Article 239 du Statut)

Le fonctionnement solidaire des établissements catholiques d'enseignement est au service de tous et s'impose à tous niveaux car il contribue à la cohérence, à la cohésion et à l'unité de l'ensemble. Ce fonctionnement s'organise sur des territoires pertinents.

Le diocèse de Saint Flour est le périmètre premier de l'Enseignement Catholique du Cantal. Toutefois, la gouvernance de ses établissements recherchera toujours l'équilibre entre une organisation préservant l'accompagnement de proximité et une autre, plus large, suffisamment forte, pour assurer une interlocution publique et un pilotage cohérent.

**Promulgué à Aurillac
Par Mgr Bruno GRUA, Evêque de Saint Flour
Le 28 mai 2016**